
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

5 février 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2024
à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



Présents : **M. Claude Riverin, maire**
 M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
 M. Eric Larouche, conseiller poste 2
 M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
 Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4
 Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5



Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous.

025-2024

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin Lecours a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les points 6.3 et 6.8 sont retirés de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 – résolution

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de ministère des Transports et de la Mobilité durable, rapport inspection des infrastructures 2023

4.2 Courriel d'alliance boréale

4.3 Lettre de M. Frédéric Boucher, demande cessation chemin

4.4 Pétition, projet prêts-à-camper

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs

5.2 Écocentre

5.3 Projet eaux usées

5.4 Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette

5.5 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

5.6 Projet résidentiel, lac Neil

5.7 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

5.8 Suivi planification stratégique et priorités 2024

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en janvier 2024

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de janvier 2024

6.3 Programme TECQ 2019, reddition de compte - résolution

6.4 MAMH reddition de compte, quai municipal – résolution

6.5 MAMH, reddition de compte, programme PRABAM - résolution

6.6 MRC du Fjord-du-Saguenay, reddition de compte, acquisition génératrice - résolution

6.7 Adoption, plan de mise en œuvre, protection des incendies – résolution

6.8 Proposition d'un rapport d'expertise argumentaire relatif à la problématique d'altération par des chlorures de l'eau souterraine – résolution

6.9 Déclaration d'intérêts pécuniaires, membres du conseil – dépôt

6.10 Dépôt Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$

6.11 Liste des immeubles, vente pour défauts de paiement de taxes - résolution

6.12 Appui, Journées de la persévérance scolaire – résolution

6.13 Règles de fonctionnement, espace de cotravail – résolution

6.14 Offre de services, surveillance stationnement les fins de semaine – résolution

6.15 Nomination, constables spéciaux, gestion du stationnement – résolution

6.16 Offre de service, D2E, support informatique station d'eau potable – résolution

6.17 Conditions d'utilisation du véhicule d'autopartage – résolution

6.18 Pêche blanche, participation à la table de concertation

6.19 Projet pilote, Maison des jeunes

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1** Autorisation de paiement, droits de passage motoneiges, 7 747\$ – résolution
- 7.2** Autorisation de paiement, Cain Lamarre, dossier expropriation eaux usées, 13 606.14\$ - résolution
- 7.3** Autorisation de paiement, Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, quote-part bureau touristique, 9 700\$ - résolution
- 7.4** Autorisation de paiement, Municipalité de Saint-Fulgence, service incendie, 35 588.89\$ - résolution
- 7.5** Autorisation de paiement, Dérico expert, dossier évaluation expropriation eaux usées, 7 618.46\$ - résolution
- 7.6** Autorisation de paiement, RBF, peinture édifice municipal, 10 163.79\$ - résolution
- 7.7** Ratification de paiement, Ferme de l'Anse au Foin, 1^{er} versement déneigement, 12 570\$ - résolution
- 7.8** Autorisation de paiement, Dynamique Électrique, génératrice, 28 283.85\$ - résolution
- 7.9** Autorisation de paiement, Cybernaute, remplacement serveur informatique, 11 652.72 – résolution
- 7.10** Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse au Foin, 2e versement déneigement, 12 570\$ - résolution
- 7.11** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts divers, 24 105\$ - résolution
- 7.12** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part gestion matières résiduelles, 6798.40\$ - résolution
- 7.13** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part gestion matières résiduelles, 6506.83\$ - résolution

8. URBANISME

- 8.1** Absence inspectrice municipale, état de situation

9. RÈGLEMENTS

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

- 12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

026-2024

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, avec dispense de lecture.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable, rapport inspection des infrastructures

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume la lettre de Mme Caroline Tremblay du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l'inspection des certaines infrastructures municipales.

4.2 Courriel d'alliance boréale

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu du courriel de M. Aldé Gauthier d'Alliance forêt boréale concernant les blocus de certains chemins forestiers. Il procède à la lecture de la résolution que l'organisme propose au conseil d'adopter.

Face à l'absence d'un proposeur, la résolution n'est pas adoptée.

027-2024

4.3 Lettre de M. Frédéric Boucher, demande cessation chemin

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu de la lettre de M. Frédéric Boucher qui demande la cessation d'un chemin de colonisation qui se retrouve sur son terrain privé dans le secteur du Cap à l'est.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général et greffier-trésorier de recueillir tous les éléments liés à ce dossier afin que le conseil puisse prendre une décision relative à l'éventuelle cession d'un chemin de colonisation à M. Frédéric Boucher.

4.4 Pétition, projet prêts-à-camper

Le maire, M. Claude Riverin procède à la lecture d'une pétition signée par 24 citoyens concernant l'éventuelle installation de prêts-à-camper dans le périmètre urbain.

Le maire mentionne que le conseil prendra compte de cette pétition lorsqu'il aura à se prononcer sur le sujet.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

Mme Suzan Lecours mentionne que la bibliothèque a proposé une journée d'activités aux jeunes lors de la plus récente journée pédagogique. Elle rappelle aussi que les aînés préparent un souper-spectacle et que celui-ci aura lieu le 17 février 2024.

De son côté, Mme Kim Limoges mentionne que le travail se poursuit afin d'offrir une maison des jeunes aux adolescents de la municipalité. L'objectif est de proposer deux activités par mois au Chalet des loisirs. Elle précise que l'Association sportive sera interpellée pour permettre la concrétisation du projet.

Enfin, M. Étienne Voyer rappelle que la saison de pêche blanche est officiellement ouverte. Il souligne le travail effectué par les employés municipaux pour faciliter les opérations, notamment tout ce qui touche le stationnement. Il mentionne aussi que les pêcheurs respectent la nouvelle réglementation municipale et font preuve de civisme et de collaboration.

5.2 Écocentre

Le maire mentionne qu'Hydro-Québec a commencé à effectuer des travaux pour permettre le branchement électrique à l'écocentre. La municipalité est toutefois toujours en attente d'une date d'ouverture.

5.3 Projets eaux usées

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond fait le point sur les derniers avancés concernant le dossier de mise en place d'un système de traitement des eaux usées.

Il mentionne que le tribunal administratif du Québec a entendu la cause visant à déterminer le montant que la municipalité devra verser pour acquérir le terrain ciblé.

En complément, le maire, M. Claude Riverin mentionne que le conseil municipal a décidé de tout mettre en œuvre afin que 100% des travaux de réalisation du nouveau système soit financé par le gouvernement du Québec, ce qui exclut cependant les frais relatifs à l'acquisition du terrain.

5.4 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette, séance d'information

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que ce dossier n'a pas évolué et que la municipalité est toujours en attente d'une nouvelle proposition des promoteurs.

5.5 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne qu'il est en communication régulière avec le promoteur et qu'il est toujours question d'organiser une séance d'information sur ce sujet. Cette rencontre aura cependant lieu plus tard en 2024, le temps que le promoteur ait toutes les infos nécessaires pour bien expliquer son projet.

5.6 Projet résidentiel, lac Neil

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que la firme d'experts spécialisés mandatée par la municipalité continue de vérifier les éléments techniques du projet afin de s'assurer que toutes les étapes qui seront franchies le seront dans le respect de la réglementation et de la protection de l'environnement.

5.7 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

Mme Kim Limoges, conseillère et membre du comité de travail mentionne que les travaux de réflexion concernant l'aménagement de la zone du quai et du cœur villageois sont amorcés. Une première version du plan a été déposé.

5.8 Suivi planification stratégique et priorité 2024

Mme Suzan Lecours, conseillère et membre du comité de suivi effectue un premier bilan de la planification stratégique 2023-2028 de la municipalité, mentionnant les projets qui ont été réalisés et ceux qui sont en cours de réalisation.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en janvier 2024

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en janvier 2024.

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de janvier 2024

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des dépenses pour le mois de janvier 2024.

6.3 Programme TECQ 2019, reddition de compte

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à des travaux de réfection d'urgence au quai municipal afin de permettre la poursuite des activités touristiques;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Innovation et la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'urgence du quai municipal ont été réalisés et que la municipalité a respecté le montage financier figurant à l'annexe A du protocole d'entente avec le MAMH;

CONSIDÉRANT la reddition de compte préparée en lien avec le projet de réfection d'urgence du quai municipal :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, de confirmer la véracité des éléments contenus dans la reddition de compte relative au projet de réfection d'urgence au quai municipal et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond à transmettre cette reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

029-2024

6.5 MAMH, reddition de compte programme PRABAM

CONSIDÉRANT l'octroi reçu par la municipalité en lien avec le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT les modalités encadrant le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de toiture et de peinture effectués par la municipalité au cours des années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT la reddition de compte finale préparée en lien avec les travaux réalisés grâce aux sommes obtenues via le PRABAM:

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, de confirmer et d'entériner la véracité des éléments contenus dans la reddition de compte, de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond à transmettre cette reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

030-2024

6.6 MRC du Fjord-du-Saguenay, reddition de compte, acquisition génératrice

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7 du *Règlement provincial sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (ci-après le Règlement provincial), une municipalité doit désigner des endroits qui pourront servir de centre de coordination et centre d'hébergement en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT selon l'article 8 du règlement provincial, la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans un centre de coordination ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10 du Règlement provincial, la municipalité doit être en mesure d'offrir aux victimes de sinistre un service d'accueil, d'information et d'hébergement temporaire et d'habillement ;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal a été identifié comme centre de coordination et que le Pavillon de la Montagne a été identifié comme centre d'hébergement ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay se sont regroupées et ont procédé à une mise en commun de l'organisation et de la mise en place des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE cette mise en commun donne droit à la municipalité d'obtenir une aide financière de 90 000\$ de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'acquisition d'une génératrice et l'installation de prises extérieures universelles pour génératrices ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra assumer les coûts reliés à l'excavation et à la construction d'une dalle de béton :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a validé l'admissibilité aux programmes déjà existants pour obtenir un soutien financier permettant l'acquisition d'une génératrice ;

CONSIDÉRANT la reddition de compte finale préparée en lien avec l'acquisition d'une génératrice à l'édifice municipal et l'installation d'une prise universelle au Pavillon de la Montagne :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, de confirmer et d'entériner la véracité des éléments contenus dans la reddition de compte relative à l'acquisition de la génératrice et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond à transmettre cette reddition de compte à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

031-2024

6.7 Adoption, plan de mise en œuvre, protection des incendies

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI), article 35, la municipalité doit compléter le rapport annuel de la réalisation du plan de mise en œuvre pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT l'entente existante entre les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Fulgence concernant la protection contre les incendies :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'adopter le rapport annuel 2023 de la réalisation du plan de mise en œuvre concernant la protection contre les incendies.

6.8 Proposition d'un rapport d'expertise argumentaire relatif à la problématique d'altération par des chlorures de l'eau souterraine

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.9 Déclaration d'intérêts pécuniaires, membres du conseil

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire de tous les membres du conseil pour l'année 2024 tel que le stipule l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

6.10 Dépôt liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$

M. le maire, Claude Riverin dépose et procède à la lecture de la liste des contrats comportant une dépense de 2 000\$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$ pour l'année 2023.

032-2024

6.11 Liste des immeubles, vente pour défauts de paiement de taxes

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement de taxes ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de de Sainte-Rose-du-Nord autorise le directeur général et greffier-trésorier à débiter le processus de vente pour taxes.

033-2024

6.12 Appui, Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,0 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (**12,7 %** pour les garçons et **7,5 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang), sur les taxes et impôts perçus en moins et sur les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont fragilisés;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance

jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, et résolu à l'unanimité :

De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ

034-2024

6.13 Règles de fonctionnement, espace de cotravail

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité et de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'offrir un espace de cotravail dans les locaux de l'édifice municipal afin de répondre à la demande grandissante de citoyens;

CONSIDÉRANT l'importance d'encadrer et de déterminer les règles de fonctionnement d'un tel espace :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'adopter les règles de fonctionnement de l'espace de cotravail de la municipalité.

035-2024

6.14 Offres de services, surveillance de stationnement les fins de semaine

CONSIDÉRANT la volonté de s'adjoindre les services d'une agence de sécurité afin de guider les visiteurs et d'assurer le respect de la réglementation municipale pendant la saison de pêche blanche

CONSIDÉRANT les offres de services reçues :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par MME Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, de retenir les services de Gardaworld pour effectuer la surveillance du stationnement.

036-2024

6.15 Nomination constable spéciaux, gestion du stationnement

ATTENDU que la Municipalité retient les services de la firme GardaWorld pour veiller aux opérations de stationnement sur le territoire de la Municipalité et qu'à ce titre, les employés de la firme Garda World, désignés « **agents de stationnement** », peuvent délivrer un constat d'infraction pour une infraction à un règlement de la Municipalité relatif au stationnement ou à toute autre loi ou règlement également relatifs au stationnement, à la circulation et au bon ordre en vertu desquels la Municipalité est la poursuivante;

ATTENDU que, sans limiter la généralité de ce qui précède, il y a lieu d'indiquer les pouvoirs dévolus aux agents de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE les agents de stationnement nommés en vertu de la présente résolution soient autorisés à appliquer les règlements suivants et leurs amendements :

- Règlement numéro 336-2023 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique;
- Règlement numéro 335-2023 relatif à la pêche blanche;
- Règlement numéro 900 concernant les nuisances.

QUE les agents de stationnement nommés en vertu de la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre de « constable » aux fins de

l'application du *Règlement numéro 336-2023 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique* susmentionné;

QUE les agents de stationnement nommés en vertu de la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre de « fonctionnaire municipal » aux fins de l'application du *Règlement numéro 335-2023 relatif à la pêche blanche* susmentionné;

QUE les agents de stationnement nommés en vertu de la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre de « constable » aux fins de l'application du Règlement numéro 900 concernant les nuisances susmentionnées;

QUE les agents de stationnement nommés en vertu de la présente résolution soient autorisés de façon générale à entreprendre, s'ils le jugent nécessaire, les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil les autorisant généralement par le fait même à délivrer les constats d'infractions nécessaires à cette fin.

037-2024

6.16 Offre de service, D2E, support informatique station d'eau potable

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires exigées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la consommation d'eau potable à Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille déjà avec l'entreprise E2E pour obtenir des données sur la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la nouvelle offre de services de D2E numéro 2024011637 permettra d'obtenir les données exigées par le MAMH :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de de D2E.

038-2024

6.17 Conditions d'utilisation du véhicule d'autopartage

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité et de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de mettre en place un système d'autopartage du véhicule électrique municipal;

CONSIDÉRANT l'importance d'encadrer et de déterminer les règles de fonctionnement du système d'autopartage du véhicule électrique :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'adopter les règles de fonctionnement du système d'autopartage du véhicule électrique.

039-2024

6.18 Pêche blanche, participation à la table de concertation

CONSIDÉRANT l'engouement croissant des participants à la pêche blanche et à la pratique de diverses activités sur les glaces;

CONSIDÉRANT que l'achalandage sur les glaces augmente de façon importante la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Contact Nature a formé un comité de travail regroupant plusieurs intervenants, notamment des milieux touristiques, afin de discuter de différents enjeux touchant la pêche blanche.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été interpellée afin qu'elle délègue un représentant au sein de ce comité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, de déléguer le conseiller Étienne Voyer afin de représenter la municipalité sur le comité traitant de la pêche blanche pilotée par Contact Nature.

6.19 Projet pilote, Maison des jeunes

Ce point a été abordé lors du tour de table des comités.

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENT

040-2024

7.1 Autorisation de paiement, droits de passage motoneiges

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant aux propriétaires qui accordent un droit de passage pour le sentier de motoneige de calibre international ;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être versé annuellement selon l'entente intervenue entre les cinq propriétaires et la municipalité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie le paiement du montant annuel à être versé aux propriétaires concernés totalisant 7 747 \$ de la façon suivante :

Serge Bouchard : 1 500 \$

Jean-Claude Duguay: 600 \$
Société Lacoudes : 4 380 \$
Gilles Tremblay : 1 000 \$
Robin Tremblay : 267 \$

041-2024

7.2 Autorisation de paiement, Cain Lamarre, dossier expropriation eaux usées, 13 606.14\$

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre relative au dossier d'expropriation pour le projet des eaux usées, pour un montant de 13 606.14\$.

042-2024

7.3 Autorisation de paiement, Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, quote-part bureau touristique, 9 700\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour la quote-part de la municipalité en lien avec le bureau touristique, pour un montant de 9 700\$.

043-2024

7.4 Autorisation de paiement, Municipalité de Saint-Fulgence, service incendie, 35 588.89\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Municipalité de Saint-Fulgence relative au service de protection contre les incendies, pour un montant de 35 588.89\$.

044-2024

7.5 Autorisation de paiement, Dérico expert, dossier évaluation expropriation eaux usées, 7 618.46\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Dérico experts pour les travaux d'évaluation dans le dossier d'expropriation pour le projet des eaux usées, pour un montant de 7 618.46\$.

045-2024

7.6 Autorisation de paiement, RBF, peinture édifice municipal, 10 163.79\$

IL EST PROPOSÉ par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de RBF pour les travaux de peinture à l'édifice municipal, pour un montant de 10 163.79\$.

046-2024 7.7 Ratification de paiement, Ferme de l'Anse aux foins, 1^{er} versement déneigement, 12 570\$

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de la première facture de la Ferme de l'Anse au foin relative au contrat de déneigement de chemins municipaux, pour un montant de 12 570\$.

047-2024 7.8 Autorisation de paiement, Dynamique Électrique, génératrice, 28 283.85\$

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de Dynamique Électrique relative à l'achat d'une génératrice, pour un montant de 28 283.85\$.

048-2024 7.9 Autorisation de paiement, Cybernaute, remplacement serveur informatique, 11 652.72\$

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de Cybernaute relative au remplacement du serveur informatique, pour un montant de 11 652.75\$.

049-2024 7.10 Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse aux foins, 2e versement déneigement, 12 570\$

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la deuxième facture de la Ferme de l'Anse au foin relative au contrat de déneigement de chemins municipaux, pour un montant de 12 570\$.

050-2024 7.11 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts divers, 24 105\$

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à diverses quotes-parts pour des services administratifs, pour un montant de 24 105\$.

051-2024 7.12 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part gestion des matières résiduelles, 6 798.40\$

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à la quote-part de la municipalité pour le traitement des matières résiduelles, pour un montant de 6 798.40\$.

052-2024

7.13 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part gestion des matières résiduelles, 6 6 506.83\$

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à la quote-part de la municipalité pour le traitement des matières résiduelles, pour un montant de 6 506.83\$.

8. URBANISME

8.1 Absence, inspectrice municipale, état de situation.

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier fait le point sur l'absence de l'inspectrice municipale

9. RÈGLEMENTS

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Claude Riverin répond aux questions des citoyens présents.

12. DISPOSITIONS FINALES

053-2024

12.1 Levée de la séance

M. Michel Blackburn propose que la séance soit levée à 20h 30.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire

